



■ Extrait du registre des délibérations
 Commission « Finances et synthèse »

Conseil municipal du 16 mai 2022
Séance du 2 mai 2022

1 Modification de la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) - point n°7 de la délibération n°9 du 10 juillet 2020

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, Mme MOUSSATEN, M. BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mme FAZAL, M. AKABLI, Mme SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MEUNIER, M. MARTIN, Mme TALL, M. BULUT, Mme DUHIN, MM PERRIN, KHOULA, Mme HAMADOUC, MM N'DIAYE, AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, M. EL OUSTI, Mme PEREZ, MM ZAHRAOUI, EL MOUSSAOUI, BOULHAMANE, KA, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme SAKHO	Pouvoir à :	Mme TALL
Mme SOW	Pouvoir à :	M. AÏT MESSAOUD
Mme SENET	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
Mme JACQUEMART	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés : M. LUCAS, Mmes JAJAN, MEHADJI, M. NACHITE	4
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	35
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

■ Date de la convocation : 10/05/2022

■ Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, maire, expose :

Lors du conseil municipal en date du 10 juillet 2020, la délibération n°9 relative à l'élection des représentants dans les différentes instances et commissions relatives au pôle Finances et Ressources Humaines a été votée, désignant, en son point 7, les membres titulaires et suppléants de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Suite au décès de monsieur Jean-Claude CABARET, il convient de modifier la composition de la CCSPL qu'il présidait.

Par arrêté du maire, madame Fabienne LAMBRE prendra la présidence de cette commission. En conséquence, il convient de remplacer madame LAMBRE, actuellement membre titulaire.

Il vous est proposé de désigner, monsieur Cédric LEMAIRE, membre titulaire, en remplacement de madame LAMBRE et d'approuver la nouvelle composition de la CCSPL, comme suit :

Membres titulaires :

Abdoulaye DEME
 Cédric LEMAIRE
 Fabrice MARTIN
 Loubina FAZAL
 Beikassoum Hakim ZAHRAOUI
 Johann LUCAS



Envoyé en préfecture le 19/05/2022
Reçu en préfecture le 19/05/2022
Affiché le 17/05/2022
ID : 060-216001743-20220516-DLRG220516001-DE

Membres suppléants :

- Jessica ELONGUERT
- Aïssata SOW
- Babacar N'DIAYE
- Bérénice TALL
- Mohamed AÏT MESSAOUD
- Amadou KA

Vous êtes appelés à voter.



Envoyé en préfecture le 19/05/2022
Reçu en préfecture le 19/05/2022
Affiché le 17/05/2022
ID : 060-216001743-20220516-DLRG220516001-DE

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-22 et L2121-29,

Vu la délibération n°9 du conseil municipal en date du 10 juillet 2020,

Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 2 mai 2022,

Considérant que par arrêté du Maire, monsieur CABARET sera remplacé à la présidence de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), par madame LAMBRE, il y a lieu de remplacer madame LAMBRE, actuellement membre titulaire de ladite commission,

Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote ordinaire :**

Votants : **35**

Pour : **35**

Contre : **0**

Abstention : **0**

■ **Décide à l'unanimité :**

Article 1^{er} : de modifier la délibération n°9 du 10 juillet 2020 relative à l'élection des représentants dans les différentes instances et commissions du pôle Finances et Ressources Humaines pour ce qui concerne la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Article 2 : de désigner pour membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) :

Membres titulaires :

Abdoulaye DEME

Cédric LEMAIRE

Fabrice MARTIN

Loubina FAZAL

Belkassoum Hakim ZAHRAOUI

Johann LUCAS

Membres suppléants :

Jessica ELONGUERT

Aïssata SOW

Babacar N'DIAYE

Bérénice TALL

Mohamed AÏT MESSAOUD

Amadou KA

Le maire reste président de droit.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécoeurs citoyens accessible par le biais du site www.telerecoeurs.fr

Date d'affichage : **17 MAI 2022**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le ...**19 MAI 2022**...

et publication ou notification le ...**19 MAI 2022**...

affiché le ...**17 MAI 2022**.....

CREIL, le ...**19 MAI 2022**.....

Maire de Creil
Président de l'AGSO



Pour le Maire et par délégation

La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »

Corinne FABLET

Envoyé en préfecture le 19/05/2022
Reçu en préfecture le 19/05/2022
Affiché le 17/05/2022 **SLO**
ID : 060-216001743-20220516-DLRG220516001-DE